



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Résolution de l'ONU sur Jérusalem

Question au Gouvernement n° 4623

Texte de la question

## RÉSOLUTION DE L'ONU SUR JÉRUSALEM

**M. le président.** La parole est à M. Meyer Habib.

**M. Meyer Habib.** Monsieur le Premier ministre, le 1er décembre dernier, la France s'est hélas encore une fois déshonorée en votant de façon honteuse et immorale la résolution de l'ONU déniait le lien historique entre le peuple juif et son site le plus sacré à Jérusalem, le Mont du Temple, remettant en question plus de trois mille ans d'histoire juive, mais aussi primo-chrétienne et chrétienne. En 2016, la France avait déjà voté pour islamiser en mosquées le tombeau de Rachel et le caveau des Patriarches. Aujourd'hui, on pousse le délire jusqu'à baptiser le mur des Lamentations « Al-Buraq », en référence à Mohammed, et on fait du mont du Temple, le lieu le plus sacré du judaïsme depuis quatre mille ans, un lieu exclusivement musulman !

Comment la patrie des droits de l'homme, pays des Lumières, peut-il se fourvoyer dans une entreprise négationniste dont le seul objectif est de délégitimer Israël ? Triste coïncidence, nous sommes aujourd'hui le 10 tevet : dans le calendrier juif,...

**M. François Cormier-Bouligeon.** République laïque !

**M. Meyer Habib.** ...c'est l'un des trois jours de jeûne commémorant la destruction du Temple de Jérusalem, et ce depuis deux mille six cent sept ans.

Dois-je vous rappeler que même dans les périodes les plus sombres de leur histoire, des massacres des croisés aux bûchers de l'Inquisition, des pogroms cosaques à la tragédie de la Shoah, les Juifs ont répété : « L'an prochain à Jérusalem » – *L'shana haba'ah b'Yerushalayim* ?

**M. François Cormier-Bouligeon.** République laïque !

**M. Meyer Habib.** François-René de Chateaubriand l'avait compris puisqu'il écrivait déjà en 1811, dans *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, à propos du peuple juif : « Il a assisté dix-sept fois à la ruine de Jérusalem, et rien ne peut le décourager ; rien ne peut l'empêcher de tourner ses regards vers Sion. »

Monsieur le Premier ministre, va-t-on remplacer dans la Bible les 669 occurrences de Jérusalem – aussi appelée Sion – par « Al-Qods »,...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Libérez la Palestine !

**M. Meyer Habib.** ...alors que Jérusalem n'est pas mentionnée une seule fois dans le Coran ?

**M. Jean-Paul Lecoq.** Libérez la Palestine !

**M. Meyer Habib.** Les marchands du temple vont-ils se transformer en marchands des mosquées ? Quel cadeau de Noël faites-vous à cet Islam conquérant qui a saccagé Palmyre, rasé Nimrod, détruit le monastère Saint-Élie et qui persécute les chrétiens d'Orient dans leur berceau historique ? Je suis triste et en colère, et j'ai écrit au Président de la République à ce propos.

Monsieur le Premier ministre, j'ai fait un rêve : celui de voir la France, comme l'ont fait les États-Unis, reconnaître Jérusalem comme la capitale unifiée de l'État d'Israël. À défaut, pouvez-vous au moins ne plus bafouer l'histoire judéo-chrétienne ? (*Protestations sur quelques bancs du groupe GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Je voudrais apporter quelques précisions sur le fond et sur la forme, concernant la résolution des Nations unies à laquelle vous faites référence. Ce qui compte, c'est que la liberté de religion et de conscience des habitants de Jérusalem soit garantie, ainsi que l'accès permanent, libre et sans entrave aux lieux saints pour les personnes de toutes religions et de toutes nationalités. Ce qui compte, c'est que le *statu quo* historique prévalant depuis 1967 sur la base d'un accord entre Israël et la Jordanie soit respecté. Ce qui compte, c'est qu'un règlement global, juste et durable de la question de Jérusalem tienne compte des aspirations légitimes des deux parties, israélienne et palestinienne.

**Mme Marie-George Buffet.** Oui !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Ce qui compte, c'est que le texte auquel vous faites référence comporte à notre demande l'ensemble de ces éléments, et qu'il n'impose en aucun cas un récit univoque concernant la vieille ville de Jérusalem.

**Mme Marie-George Buffet.** Très bien !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Puisque vous avez fait part de vos observations en matière de terminologie, je voudrais préciser que ce qui compte, s'agissant du point précis que vous soulevez quant à l'appellation des lieux saints – le fait que l'appellation arabe « Haram al-Sharif » soit utilisée au lieu du vocable « Mont du Temple-Haram al-Sharif » –, c'est que nous avons obtenu cette année, pour la première fois, que le nom arabe ne figure plus seul dans aucune résolution votée à l'Assemblée générale des Nations unies, y compris dans le texte que vous évoquez. En effet, si le terme « Haram al-Sharif » est cité seul à un endroit de la résolution, c'est à la demande de la Jordanie et en référence à une autre résolution prise par le Conseil de sécurité. Parallèlement – j'attire votre attention sur ce point –, nous avons voté au niveau européen une déclaration faite à l'Assemblée générale des Nations unies, selon laquelle « l'appellation internationale applicable aux lieux saints de Jérusalem est "Mont du Temple-Haram al-Sharif", et aucune autre. »

J'espère que ces précisions auront permis une clarification et vous aideront à retrouver votre calme à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et GDR.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Meyer Habib](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (8<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4623

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 décembre 2021](#)